

## **Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, Réunions intersessions 18-20 Juin 2024, Genève**

### **Mise à jour sur les efforts et les difficultés rencontrées dans la réalisation des engagements en matière d'assistance aux victimes au titre du plan d'action d'Oslo**

#### **Premier Point d'intervention**

#### **Evolution de la menace d'utilisation des Engins Explosifs et le nombre de victimes civiles**

Depuis 2012, suite à la présence des groupes armés terroristes sur le territoire national, le Mali a connu une recrudescence du nombre de civils, victimes d'engins explosifs, surtout les engins explosifs improvisés (EEI)/mines. Le Mali a enregistré une hausse considérable des victimes civiles entre 2021 et 2022, lorsque la menace des EEI/mines est passée des régions du Nord du Pays au Centre du Pays plus densément peuplé. La prolifération et l'éparpillement des EEI/mines dans les régions du Centre du pays ont également un impact fort sur l'accès des populations à leurs moyens d'existences, aux services sociaux de base et à l'assistance humanitaire. Enfin la menace commence également à se répandre sur certaines localités au Sud du pays. Face à la persistance des menaces et des besoins croissants des victimes civiles, la réponse humanitaire apportée est encore largement sous-financée et fait face à d'importants défis d'accès et de disponibilité de services sociaux de base

La hausse inquiétante du nombre victimes civiles, se caractérise entre 2021 et 2022 par le doublement de nombre de victimes d'Engins Explosifs (EEI) passant de 25% du nombre total de victimes en 2021 à 42% en 2022. En 2023, suite à la réussite des opérations de sécurisation du territoire national par les Forces Armées et de Sécurité du Mali (FAMAs), les terroristes ont été non seulement mis hors d'état de nuire mais ont eu moins de possibilités de poser des engins explosifs comme pour les années précédentes. Il convient de noter que l'utilisation des EEIs est une technique inhumaine utilisée par les groupes armés terroristes pour créer la psychose chez les populations civiles surtout lorsque ces groupes sont poursuivis, pourchassés et neutralisés par les Forces Armées lors des opérations de sécurisation du territoire national.

Cette augmentation de victimes civiles entre 2021 et 2022 est en partie liée à l'intensification de la pose d'EEI/mines ciblant les opérations militaires régulières en forte hausse dans le centre du pays en 2022. Elle s'accompagne également d'un éparpillement de ces engins sur des zones plus vastes et les axes

secondaires cruciaux pour les mouvements des populations civiles. De plus, de nouvelles régions du Sud du pays sont de plus en plus touchées par la menace. La région où les civils sont les plus touchés par les EEI/mines reste la région de Mopti, avec 86% de la totalité des victimes civiles dans le pays - en particulier les cercles de Bankass, Bandiagara, Djenné et Mopti. Les victimes civiles d'EEI/mines continuent également de s'étendre dans certaines zones du Sud notamment les cercles de Yorosso et de Nara dans les régions de Sikasso et Koulikoro.

Des groupes armés terroristes dans une haine indescriptible et en parfaite violation des droits humains, de la neutralité humanitaire et des conventions internationales sur les droits de l'homme posent ces engins explosifs improvisés sur les routes qu'empruntent des cars de transport public, celles menant au champ et les sentiers secondaires empruntés par les civils.

Il est à noter que la population malienne face à cette menace fait preuve de résilience car convaincue de l'engagement sans faille des autorités nationales et des Forces Armées Maliennes à ne laisser aucun espace du territoire à ces groupes armés terroristes.

## **Deuxième point d'intervention**

### **Impact et besoin d'assistance et de coopération**

L'utilisation intensive par les groupes armés terroristes des engins explosifs notamment les EEIs a une conséquence directe sur la situation humanitaire dans le pays. L'impact sur les besoins et accès des populations aux services sociaux de base est réel. Au-delà des victimes directes, les EEI/mines constituent aussi une entrave sérieuse à l'accès des populations aux champs et zones de pâturages, aux marchés ou aux services de base tels que la santé, l'eau ou l'éducation.

La lutte contre les EE, la prévention et la prise en charge des victimes est une priorité pour le gouvernement du Mali. Le Mali est partie des instruments internationaux de l'action contre les mines: la Convention sur l'interdiction des mines, la Convention sur les armes à sous-munitions, la Convention sur certaines armes classiques, ainsi que la Convention relative aux droits des personnes handicapées.<sup>1</sup> Les réponses des humanitaires viennent en complément des efforts du gouvernement du Mali pour répondre aux besoins des plus vulnérables qui ne sont pas couverts. C'est le cas en particulier dans les zones de

---

<sup>1</sup> Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa), Convention sur les armes à sous-munitions, Convention sur la limitation et l'emploi de certaines armes classiques.

conflit où la neutralité humanitaire permet de maintenir une réponse aux populations vulnérables malgré la situation de conflit ouvert.

La réponse humanitaire aux EEI/mines se concentre principalement sur deux aspects : la prévention des risques à travers l'éducation aux risques des engins explosifs (EREE) et l'assistance aux victimes directes ou indirectes d'EEI

### ***Prévention : éducation aux risques des engins explosifs***

L'éducation aux risques des engins explosifs (EREE) vise à sensibiliser les communautés vulnérables aux risques liés aux engins explosifs et à promouvoir l'adoption de comportements plus sûrs afin de réduire le risque de décès ou de blessures

A peine 10% de cibles ont bénéficié d'éducation aux risques d'engins explosifs, le besoin d'étendre cette sensibilisation au restant des 80% de la population cible se fait de plus en plus sentir. Au titre des défis, en plus du déficit de moyens s'ajoute les difficultés d'accès aux zones, le manque de réseau téléphonique et internet, la destruction d'infrastructures de télécommunication par des groupes armés, des déficits d'alphabétisation dans certaines zones et **la nécessité première de faire ces sensibilisations en langues locales pour une meilleure compréhension des populations**

Le manque de moyens et d'accès peut être en partie contourné par les approches de sensibilisations de masses à distance via les radios, téléphones ou autre mais une assistance aux agences, structures nationales en charge de la prise en charge des victimes est nécessaire dans ce domaine

### ***Assistance aux victimes***

L'assistance aux victimes vise à répondre aux besoins de santé, psycho-social, d'appareillage et réhabilitation, de moyens d'existence et de réintégration socio-économique des victimes d'EE. Elle couvre les victimes directes d'engins explosifs mais aussi leurs familles et communautés impactées par la menace explosive. L'assistance aux victimes nécessite une série d'étapes de prise en charge pour survivre et se reconstruire.

Les premiers risques de mortalité pour les victimes d'EE sont relatifs à la disponibilité ou non de premiers secours pour stabiliser les victimes et à la capacité de transporter les victimes vers les centres de santé de références ou hôpitaux régionaux. Ces défis sont particulièrement importants pour les zones rurales et reculées. **L'appui au renforcement des capacités des agents de santé**

communautaires aux premiers secours pour les victimes d'EE pourrait augmenter fortement les chances de survie des victimes

Les autorités nationales font en ce moment des efforts louables pour la prise en charge des victimes mais il faut aussi admettre ces efforts font cependant face à des défis de ressources humaines et financières pour pouvoir couvrir l'ensemble des besoins et assurer un référencement complet auprès de toutes les populations affectées. D'où la nécessité d'une coopération élargie aux acteurs humanitaires, bilatérale et multilatérale dans la prise en charge des victimes. Il est important de Renforcer le soutien aux réponses humanitaires de lutte anti-mine dans les pays du Sahel, et au Mali en particulier assurant le financement nécessaire pour répondre aux besoins de 1,3 million de personnes vulnérables ciblées par la réponse humanitaire de lutte anti-mine.